

Formulaire de Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO) relative à l'application d'un Forfait de Post Stationnement (FPS)

Numéro de l'avis de paiement du FPS :

Ville ou collectivité où l'insuffisance de paiement a été constatée :

Identification du véhicule

Numéro d'immatriculation du véhicule :

Marque : Modèle :

Vous êtes :

(cochez la case correspondant à votre situation)

le titulaire du certificat d'immatriculation

le locataire du véhicule

le nouvel acquéreur du véhicule

Identification du requérant

Si vous êtes une personne physique

Civilité Madame : Mademoiselle : Monsieur :

Nom de naissance :

Nom d'usage :
(exemple : nom d'épouse)

Prénom(s) :

Date de naissance : / /

Si vous êtes une personne morale

Dénomination sociale :

N° SIRET :

Nom du contact :

Si vous vous faites représenter, identification de votre représentant

Nom ou Dénomination sociale :

Prénom (si personne physique)

Si le représentant est un avocat, N° d'inscription au barreau :

J'autorise la personne désignée ci-dessus à me représenter et à agir en mon nom.

Fait à

Signature du requérant :

le / /

Adresse de contact (adresse du représentant si vous vous faites représenter)

Numéro : Voie :

Complément d'adresse :

Code postal : Ville :

Pays (si étranger) :

Motif de contestation du forfait de post-stationnement (cochez la case correspondante)

1. Vol, destruction, usurpation, cession ou vente du véhicule	
<input type="checkbox"/>	Véhicule volé ou détruit : Mon véhicule a été volé ou détruit avant que l'absence de paiement immédiat ne soit constatée
<input type="checkbox"/>	Véhicule cédé ou vendu Mon véhicule a été cédé ou vendu avant/après que l'absence de paiement immédiat ne soit constatée. Le FPS concerne le nouveau/l'ancien propriétaire.
<input type="checkbox"/>	Usurpation de plaques d'immatriculation : Mes plaques d'immatriculation ont été usurpées. J'ai déposé plainte auprès des services de Police/Gendarmerie pour cette usurpation.
2. Demande d'annulation du FPS - Contestation de l'absence ou de l'insuffisance du paiement immédiat	
<input type="checkbox"/>	Gratuité permanente non prise en compte : Je bénéficie d'une exonération totale de paiement (GIG/GIC, abonnement) pour laquelle je prouve que le justificatif correspondant était correctement apposé dans le véhicule.
<input type="checkbox"/>	Période de gratuité temporaire non prise en compte : Je n'avais pas à payer le stationnement car la période concernée bénéficiait d'une gratuité temporaire (épisode de pollution, stationnement hors plages horaires payantes, ...)
<input type="checkbox"/>	Ticket de stationnement non pris en compte : Je prouve que j'avais payé ma redevance de stationnement (ticket horodateur ou justificatif de paiement dématérialisé) et que sa durée de validité n'avait pas expiré au moment où la constatation de l'absence de paiement a été établie. Dans le cas d'un paiement initial effectué à l'horodateur, je prouve que le justificatif correspondant était correctement apposé dans le véhicule.
3. Contestation du montant du FPS réclamé	
<input type="checkbox"/>	Montant réclamé erroné : Je prouve que des éléments venant réduire le montant du FPS réclamé n'ont pas été pris en compte (véhicule stationné dans une autre zone tarifaire que celle appliquée pour le calcul du FPS, ...). Le montant du FPS doit être réévalué en prenant en compte ces éléments.
<input type="checkbox"/>	Déduction d'un paiement effectué non prise en compte dans le calcul du FPS : Le montant d'un paiement spontané que j'ai effectué n'a pas été correctement pris en compte dans le calcul du FPS
<input type="checkbox"/>	Recouvrement avec un FPS précédent : La durée de validité d'un précédent FPS qui m'a été délivré n'était pas expirée au moment de l'établissement de l'avis de paiement contesté.
4. Autres motifs de contestation	
<input type="checkbox"/>	L'avis de paiement du FPS est incomplet ou mal rédigé.
<input type="checkbox"/>	Autres : Autres motifs que ceux détaillés ci-dessus

Exposé sommaire des faits et des raisons de la contestation du forfait post-stationnement :

--

Pièces justificatives

Vous devez joindre des copies complètes et lisibles de tous les documents. Aucun document ne vous sera restitué.

Vous devez ABSOLUMENT ne pas agraffer, lier ou scotcher l'ensemble des documents.

Pièces à joindre obligatoirement, sous peine d'irrecevabilité de la demande :

- copie de l'avis de paiement contesté
- copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné par l'avis de paiement contesté ou, déclaration de cession du véhicule et son accusé d'enregistrement dans le système d'immatriculation des véhicules

Pièces justificatives complémentaires, jointes à l'appui du ou des motifs de contestations cochés dans le tableau ci-dessus

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____
6. _____

Communication électronique

- J'accepte, ou mon représentant, de communiquer par voie électronique et de recevoir la notification de la décision à l'adresse mail ci-dessous (*cochez la case*) :

Courriel : @

Signature

Fait à

Signature du requérant : ou représentant

le / /

L'acceptation du présent recours préalable dépend de la bonne rédaction de de la précision des indications et des pièces justificatives transmises. Assurez-vous de remplir tous les champs qui s'appliquent à votre situation et de fournir toutes les pièces requises complétées le cas échéant par tout document que vous estimez pertinent de joindre à votre demande.

L'absence de réponse écrite reçue dans le mois suivant la date de l'avis de réception postal ou électronique du présent recours vaut rejet implicite de celui-ci. La décision de rejet peut être contestée dans le délai d'un mois devant la commission du contentieux du stationnement payant, sous réserve du paiement préalable du montant du forfait de post-stationnement indiqué sur le présent avis de paiement et du respect des autres conditions de recevabilité du recours.

En outre, l'envoi du présent recours n'interrompt pas le délai de paiement du forfait de post-stationnement indiqué au dos de l'avis de paiement contesté.

Les renseignements portés sur ce formulaire faisant l'objet d'un traitement automatisé au sens de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez de la possibilité d'exercer un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant auprès de son destinataire.

A retourner en courrier recommandé avec demande d'avis de réception

à l'adresse suivante :

Centre de traitement des recours du stationnement

TSA26859

95 905 CERGY PONTOISE CEDEX09